

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Méthodologie de recherche 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2011.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☒ Avoir suivi le/les modules **MR1** ☐ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☐ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales (Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »)

- A5 : Elles initient les interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des individus ou des groupes de population spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- D2 : Elles mettent en œuvre des mesures d'assurance qualité et de sécurité dans le domaine de la nutrition et de la diététique, sur la base de concepts et de procédures existants et contribuent à leur perfectionnement.
- F2 : Elles identifient les besoins en recherche dans le domaine de la nutrition et de la diététique, contribuent à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, contribuent à la transposition efficace de leurs résultats dans le conseil nutritionnel et la pratique thérapeutique.
- G3 : Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

Objectifs généraux d'apprentissage

Unité 1 : Méthodes quantitatives

- Expliquer et appliquer des notions de base en méthodes quantitatives : étapes d'une recherche, construction et validation d'un questionnaire (psychométrie), conception d'une base de données.
- Analyser de manière descriptive puis critiquer la littérature scientifique.
- Choisir un thème de TBSch sur une thématique définie par un enseignant ou concevoir son thème de TBSch.

Unité 2 : Méthodes qualitatives

- Connaître et appliquer des notions de base en méthodes qualitatives : focus group, entretien et analyse de contenu.

Unité 3 : Epidémiologie nutritionnelle

- Critiquer les différentes méthodes de recueil de données alimentaires.
- Connaître les principales études en épidémiologie nutritionnelle en Suisse et dans le monde.
- Se familiariser avec des biomarqueurs nutritionnels utilisés chez les individus non hospitalisés.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus**Unité 1**

- Méthodes en recherche quantitative : notions de psychométrie, construction de questionnaires, construction d'une base de données ;
- Lecture critique approfondie lors de journal-clubs ;
- Choix et définition d'un thème de TBSc.

Unité 2

- Méthodes en recherche qualitative : focus groups, conduite d'un entretien et analyse de contenu

Unité 3

- Familiarisation avec les méthodes en épidémiologie nutritionnelle : outils d'évaluation de la consommation alimentaire, études suisses et étrangères, biomarqueurs nutritionnels

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques et activités en présentiel et à distance
- Lectures d'articles scientifiques et exercices
- Ateliers pratiques et séminaires
- Classe inversée
- Travail dirigé

Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé dans ce module. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter à l'examen écrit « Méthodologie de recherche 2 ».

Choix du sujet de TBSc : Si aucun sujet n'a été proposé par l'étudiant au délai fixé, un sujet sera attribué.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Unités 1 et 3 : Un examen écrit (coef 2)
- B. Unité 2 : Un rapport écrit sur un travail dirigé en méthodes qualitatives (coef 1)
- C. Unité 3 : Une participation active lors d'un travail de groupe, suivi par une présentation orale en classe (acquis/non acquis)

- Période : période de validation du semestre de printemps

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base de la moyenne calculée à partir des notes locales obtenues aux points A et B ci-dessus en tenant compte des coefficients indiqués. De plus, le point C doit être acquis.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (entre 3.5 et 3.9) au module ☐ Pas de remédiation

- Si l'examen écrit (A) est insuffisant (note inférieure à 3.95): un nouvel examen sera fait.
- Si le travail dirigé (B) est insuffisant (note inférieure à 3.95): un complément portant sur les lacunes sera demandé.
- Si la participation n'est pas jugée suffisamment active par l'enseignant.e (C) : un complément en groupe ou en individuel sera demandé.

- Période : à définir

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable du module : Isabelle Carrard

Enseignants : voir syllabus

Unité 1 – resp. unité : Isabelle Carrard (professeure associée HES)

Unité 2 – resp. unité : Isabelle Carrard (professeure associée HES)

Unité 3 – resp. unité : Angéline Chatelan (professeure associée HES)

Descriptif validé le 11.12.2025 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière